

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 06/23 : APPROBATION DU MARCHÉ D'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE - SECTEUR FÉLICITÉ ROUTE DE SAINTE ANNE DE GOIRON RD 67A - RENOUVELLEMENT ET DILATATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE EXISTANT - MARCHÉ M 22-01 - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la Décision du Maire N°14/22 du 11 avril 2022 portant signature du marché,
- Vu le projet d'extension, de renouvellement et de dilation du réseau d'eau potable existant, secteur Félicité, il est nécessaire de procéder à l'intégration de prix nouveaux,

APPROUVE l'attribution de la signature de l'avenant n°1 en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée, à la société EHTP SAS représentée par Monsieur Manuel GAIN, en qualité de Directeur d'agence EHTP Provence- Alpes située – Agence Travaux Châteaurenard – ZI des Iscles- Impasse des Galets – 13834 Châteaurenard dont le siège est situé Parc d'Activité de Laurade – St Étienne-du-Grès – BP 47- 13156 Tarascon Cedex.

DIT que le montant de l'avenant n°1 augmente de 1.85% le montant initial du marché. Soit un montant HT de 14 983.11 € soit un TTC de 17 979.74 €. Le nouveau montant du marché est donc de 991 908.76 € TTC.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 janvier 2023

e Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le.....

Et de la publication ou notification le

Département des Bouches du Rhône Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON Arrondissement RECU EN PREFECTURE

2 04 42 95 70 70 - Fle (07/02/2023)